

Octobre 2014

Anticosti Phase I

Rapport terrain (6 au 9 octobre 2014)



PAR AURORE PÉROT

Du 6 au 9 octobre 2014, le Comité ZIP Côte-Nord du Golfe (ZIPCNG), ainsi que la compagnie Terraformex, mandatée par le comité ZIP CNG, ont été sur l'île d'Anticosti pour la phase I du projet de restauration du dépotoir du Cap Blanc. Cette phase comprend la réalisation d'une étude de faisabilité pour la stabilisation de la berge.

OBJECTIFS :

- 1) Effectuer les relevés topométriques
- 2) Rencontrer les intervenants du milieu

PERSONNES PRÉSENTES :

Nicolas Roy, géologue, Terraformex

Isabelle, Ingénieure civile, Terraformex

Aurore Pérot, directrice générale, Comité ZIP Côte-Nord du Golfe

Relevés de terrain

Nous avons effectué les relevés de terrain pour obtenir la topographie de la falaise en érosion. De prime abord, Nicolas Roy pense que sur la partie basse du talus (premiers 2 m), là où il n'y a pas de cap de roche, il faudra mettre une structure pour contrer l'érosion (blocs erratiques) sur environ 50 m. Aux 2 extrémités de cet enrochement, comme le roc affleure il n'y a pas de déchets qui se font éroder, donc pas besoin de structure.

Sur la partie supérieure du talus, l'idée serait d'adoucir la pente pour éviter un glissement de terrain, puis une revégétalisation, certainement sur sol à nu puisqu'il n'y a pas de terre végétale disponible sur Anticosti.

Concernant l'écoulement d'eau qui se fait directement dans le dépotoir pour se rejeter dans la mer, l'idée serait de dévier le fossé qui se situe au-dessus de la falaise vers l'extérieur du dépotoir. Nous avons pris deux échantillons de terre, qui ont été stockés dans l'entrepôt du MFFP ainsi que 2 échantillons d'eau (en amont du talus et en aval) au cas où des analyses seraient requises.

Le point délicat réside dans l'adoucissement du talus puisqu'il faudra disposer des sols, fort probablement contaminés. Cela risque d'être dispendieux s'il faut les sortir de l'île. Nous préconiserions de les étaler en haut du talus où le terrain est très certainement contaminé également. Cela nécessitera une demande de certificat d'autorisation auprès du Ministère de l'Environnement et peut-être une analyse des sols. Nous sommes actuellement en discussion avec le fonds du passif environnemental du ministère de l'Environnement afin qu'ils prennent en charge ces analyses. Actuellement ces derniers analysent le dossier du dépotoir pour lui attribuer une côte de priorité parmi tous les sites contaminés du Québec. Pour cela il leur faut faire des analyses de sol donc nous aimerions éviter de doubler les efforts.

Rencontre avec la municipalité

- Gilbert Blaney : inspecteur municipal
- Véronique Rodgers : Directrice générale

La municipalité est en accord avec le projet et nous appuiera pour la 2^{ème} phase. Trois des cinq conseillers ont été élus sur la base de la restauration du dépotoir. Nous leur avons expliqué le projet et leur ferons le suivi dès que l'étude de faisabilité sera faite.

Rencontre avec M. Hébert (entrepreneur)

Ce dernier possède la machinerie nécessaire pour effectuer les travaux. Pour les blocs erratiques, il n'y a pas de carrières, mais le **MTQ** a sorti plusieurs pierres de gros calibre lors de la réfection de la transanticozienne. Il faudra les contacter pour essayer de conclure une entente afin d'obtenir ces blocs dès que l'on saura le nombre requis. M. Stefan Tremblay est la personne ressource localement au MTQ, il est également conseiller municipal.

À SUIVRE

- Élaboration de l'étude de faisabilité et dépôt du rapport (Terraformex)
- Présentation du rapport, dans l'idéal, par visio-conférence (Terraformex)
- Contact avec le MTQ pour entente concernant les blocs erratiques (Comité ZIP)
- Contact avec le passif environnemental (Comité ZIP – Terraformex)
- Demande de certificats d'autorisations pour la phase II (Terraformex-Comité ZIP)
- Demande de financement phase II (Comité ZIP)
- Appui à la phase II (Municipalité) -> modalités à définir suite au rapport